

INFORMATIONS PRÉCONTRACTUELLES : COMMUNICATION AU CONSOMMATEUR

En application des articles L. 111-1 et L. 111-2 du code de la consommation, le professionnel prestataire de services avec lequel vous entrez en relation vous informe.

FPV IMMOBILIER SARL
Enseigne : SYNCERE
86 Bd Valbenoite
42100 Saint Etienne
Tel 04 77 90 94 78
syncere@fpvimmobilier.fr
www.fpvimmobilier.fr

Titre professionnel - obtenu en France

Expert Immobilier membre de la Chambre des Experts Immobiliers de France FNAIM

Adhérent de la Fédération nationale de l'immobilier (FNAIM)

Soumis au code d'éthique et de déontologie de la FNAIM et consultable en français sur www.fnaim.fr

Inscrit au registre du commerce et des sociétés sous le n° **529 525 923 00014 RCS SAINT ETIENNE**
Dont le n° individuel d'identification à la TVA est **FR 85 539525923**

Assuré en responsabilité civile professionnelle auprès de **MMA 14 Bd Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex 9**
Contrat couvrant les zones géographiques suivantes : **Territoire Français**

Titulaire d'une garantie financière auprès de GALIAN 89, rue de La Boétie 75008 Paris pour un montant de 700 000 €uros en Syndic titulaire d'une carte professionnelle CPI 42022018000030738 SYNDIC délivrée par la CCI LYON METROPOLE ST ETIENNE ROANNE

Caractéristiques essentielles du service et modalités d'exécution :

Remise d'un modèle de contrat de syndic respectant le décret 2015-342 du 26- mars 2015

Conditions générales (reprendre vos conditions générales si vous en utilisez) :

Se reporter aux conditions mentionnées dans le modèle de contrat de syndic remis

Durée du contrat et conditions de résiliation :

Durée fixée lors de l'assemblée générale des copropriétaires allant de 1 an à 3 ans (pas de tacite reconduction possible)

Prix du service et modalités de paiement (moyens de paiement et date d'exigibilité) :

Remise d'une grille tarifaire détaillant le calcul du prix de la prestation

En cas de litige, la législation applicable sera la loi **Française**
et la juridiction compétente sera celle de **Saint Etienne**

Médiation

Pour tout litige afférent à l'exécution du présent mandat, le mandant, s'il est un « consommateur » au sens de l'article préliminaire du code de la consommation, est informé qu'il peut saisir le médiateur de la consommation, soit par voie électronique <http://www.anm-mediation.com/index.php/fr/> soit par courrier postal à l'attention de ANM 62, rue Tiqueonne 75002 Paris

Protection des données personnelles

Vos données personnelles collectées dans le cadre du présent document font l'objet d'un traitement nécessaire à son exécution. Elles sont susceptibles d'être utilisées dans le cadre de l'application de réglementations comme celle relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Vos données personnelles sont conservées pendant toute la durée de l'exécution du présent document, augmentée des délais légaux de prescription applicable.

Elles sont destinées au service syndic. Le responsable du traitement des données personnelles est SYNCERE – FPV IMMOBLIER SARL

Conformément à la loi informatique et libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition et de portabilité de vos données en vous adressant à SYNCERE – FPV IMMOBLIER SARL 86 Bd Valbenoite 42100 St Etienne - syncere@fpvimmobilier.fr

Vous pouvez porter toute réclamation devant la Cnil (www.cnil.fr).

Dans le cas où des coordonnées téléphoniques ont été recueillies, vous êtes informé(e)(s) de la faculté de vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique prévue en faveur des consommateurs (article L. 223-1 du code de la consommation).

Dater et signer